

DEVENEZ COMPLICE DE VOTRE RÉUSSITE

Privilège accordé aux clients des courtiers de Royal LePage

Quel que soit votre projet, votre courtier immobilier Royal LePage sera en mesure de bien vous conseiller, jusque dans le choix de votre allié financier¹.

Bénéficiez :

- › d'une remise en argent de 1 250 \$, applicable sur les frais de notaire²
- › d'une remise de 450 \$, applicable sur les frais d'inspection²

Informez-vous auprès de votre directeur développement hypothécaire de la Banque Nationale ou de votre courtier immobilier Royal LePage avant le 31 août 2013!



1. Financement octroyé sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale.

2. Certaines conditions s'appliquent. Il y a une limite d'une remise de 1250\$ par demande de financement. La promotion est valide du 1^{er} février au 31 août 2013. La promotion s'adresse à toute personne, à l'exception des employés de la Banque Nationale, qui contracte un prêt hypothécaire de 1^{er} rang auprès de la Banque Nationale sur un immeuble de 1 à 4 logements et à titre de propriétaire occupant par le biais d'un courtier immobilier de Royal LePage. La personne doit contracter un prêt hypothécaire d'un terme de 4 ans, d'un amortissement d'au moins 25 ans, avec un financement minimal équivalant à 80% du coût d'acquisition de la résidence et ce, au taux alors en vigueur et précisé dans l'offre de financement. La remise apparaîtra sous forme de crédit au compte bancaire du client, détenu à la Banque Nationale, suite au déboursement du prêt hypothécaire. Le client doit signer la Convention régissant les promotions associées à un crédit. La Banque Nationale se réserve le droit de mettre fin à cette promotion en tout temps sans préavis. Cette promotion ne peut être jumelée à aucune autre offre ou promotion de la Banque Nationale.